

**Défraiement en compétitions officielles Individuelles
du calendrier Amateur organisées
par la FFG et les Ligues de Golf en France.**

Conditions : être membre de l'AS, licencié et abonné au golf de St Quentin en Yvelines.

Epreuves concernées : Grands Prix ; classics mid-amateur ; trophées senior ; trophées senior 2 ; championnats individuels de ligue adultes et jeunes.

Principe du défraiement :

En fonction du classement BRUT de l'épreuve, et si la série concernée comprend au moins 5 joueurs classés, il est remboursé.

- La totalité des droits d'engagement si le joueur est dans les 15 % premiers, (arrondi au chiffre supérieur)
- La moitié des droits d'engagement si le joueur est classé entre les 16 % et 30 % (arrondi au chiffre supérieur)

Modalités de défraiement :

Le remboursement des droits d'engagement se fait sur la base des frais réels, limités à (en 2024)

- 45 € pour 1 jour de compétition
- 80 € pour 2 jours
- 120 € pour 3 jours

Règlement modifié et adopté lors du Comité Directeur du 30 janvier 2024 pour prendre effet le 1^{er} février 2024.